

Infirmier(e)s en santé au travail en région Centre

Enquête démographique



février 2008

Cette enquête démographique régionale s'inscrit dans une enquête nationale cherchant à connaître et identifier les infirmier(e)s exerçant en entreprises et en services interentreprises.

En matière de santé au travail, le recensement des personnels infirmiers ne fait l'objet d'aucune obligation réglementaire. A contrario, les médecins du travail doivent présenter leurs titres et diplômes à l'inspection médicale du travail et sont inscrits dans un fichier informatisé sous la responsabilité du médecin inspecteur. Dans le cadre de l'évolution des

pratiques en santé au travail, le recensement des infirmier(e)s exerçant en santé au travail va permettre, en les identifiant, de faire un état des lieux de l'obligation d'emploi dans les entreprises assujetties.

Ce recensement est indépendant des inscriptions sur le fichier ADELI faite par les DDASS.

Modalités de l'enquête

Cette enquête concerne les infirmier(e)s travaillant dans :

- les entreprises assujetties à l'article R 241-35 du code du travail : toutes les entreprises ou établissements employant plus de 200 salariés dans le secteur industriel et 500 salariés dans le secteur commercial, que ces entreprises adhèrent à un service interentreprises ou qu'elles disposent d'un service propre ;
- les services de santé au travail interentreprises qui emploient directement ces personnels.

Sont exclues de cette première enquête les infirmières des services de santé au travail des fonctions publiques d'état, territoriale et hospitalière, de la Poste et des établissements assimilés et d'EDF.

La réalisation a nécessité :

- de recenser les entreprises assujetties : ce recensement a été effectué par les services statistiques des

DRTEFP, les SEPES ont fourni aux médecins inspecteurs les coordonnées des entreprises et établissements dont l'effectif est supérieur à 200 salariés dans le secteur industriel et à 500 salariés dans le secteur commercial à partir du fichier informatisé SIENE

- d'interroger les SST interentreprises à partir de la liste détenue par les médecins inspecteurs.

Un questionnaire avec une lettre d'accompagnement était adressé au directeur des entreprises cibles et des services interentreprises, charge à ceux-ci de les transmettre à l'infirmier concerné. Ce dernier devait renvoyer le questionnaire renseigné.

Il faut signaler des difficultés concernant le listing des entreprises assujetties. Le fichier SIENE n'est pas actualisé en temps réel, ce qui nous a amené à interroger des entreprises dont les effectifs réels ne répondaient pas aux obligations prévues par l'article R 241-35 du CT.

Réponses obtenues

Le bilan régional suivant peut être fait :

Au regard des 55 197 entreprises et établissements de la région Centre, les entreprises de plus de 200 salariés dans le régime industriel et de 500 dans le régime commercial sont peu nombreux.

	entreprises > 200 salariés secteur industriel	entreprises > 500 salariés commerce
Nombre d'entreprises et d'établissements :		
• interrogés	177	3
• dont l'effectif est < seuil réglementaire	3	0
• dont l'effectif salarié est > au seuil réglementaire du code du travail et qui n'emploient pas d'infirmier	20	1

Réponses par département

Entreprises assujetties	entreprises adhérentes à un SIE et employant un ou des infirmiers	nombre d'infirmiers	services autonomes de ST	nombre d'infirmiers
Cher	7	7	3	8
Eure et loir	21	21	0	0
Indre	11	14	0	0
Indre et Loire	6	8	4	4
Loir et Cher	12	12	1	0
Loiret	35	37	11	17

Services interentreprises

Trois services interentreprises sur 11 services emploient des infirmières.

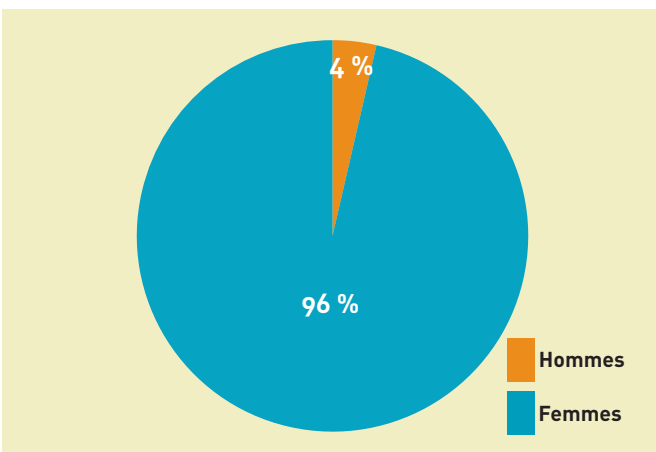
2 → Infirmier(e)s en santé au travail - enquête démographique

Résultats de l'enquête

L'exploitation a été réalisée sur des questionnaires validés : certains renseignements manquants ont nécessité des contacts supplémentaires individuels auprès de chaque infirmière questionnée.

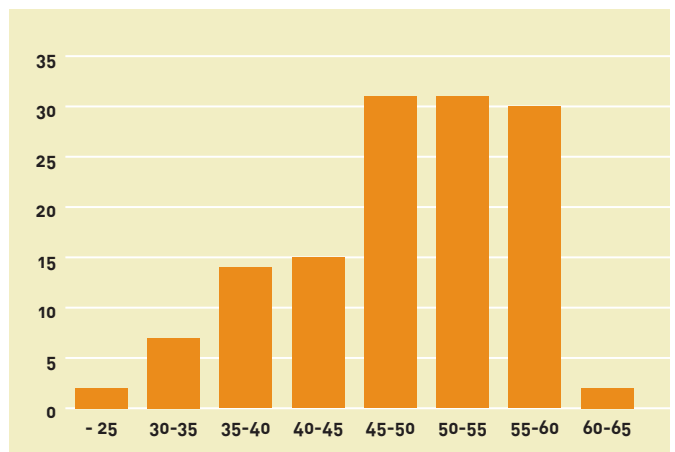
132 questionnaires ont pu être analysés pour cette enquête régionale, l'analyse sous excel a donné des renseignements sur les données socio démographiques (sexe, âge), des données d'emploi (temps de travail, effectifs suivis, secteur professionnel concerné), des données de formation (DIUST, et autres formations).

Sexe



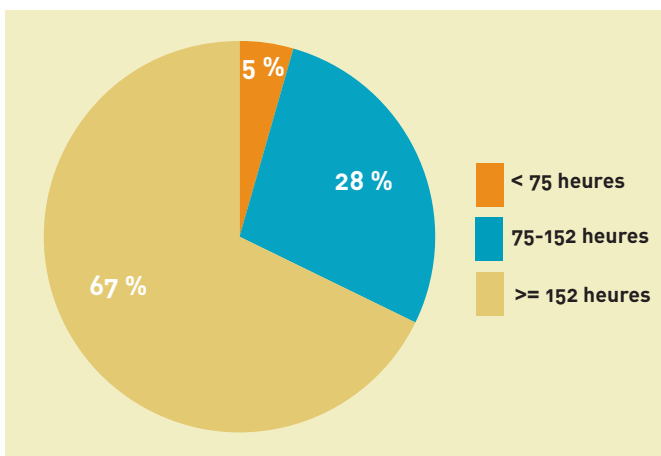
Métier essentiellement féminin, on ne dénombre que 5 hommes pour 127 femmes.

Age



L'âge moyen est de 48,6 ans, 71,2 % de ces personnels ont plus de 45 ans et 47,7 % plus de 50 ans.

Temps de travail



La majorité des infirmier(e)s occupe un poste à temps plein (67 %), seuls 5% travaillent moins d'un mi-temps et un quart d'entre eux travaille à temps partiel supérieur au mi-temps, essentiellement 135 heures par mois.

Nature du service de santé au travail

Le nombre de services de santé au travail autonomes en région Centre est de 18 et un service de santé au travail interentreprises professionnel, qui regroupe trois entreprises. Dans ces services exercent 29 infirmier(e)s.

103 infirmier(e)s exercent dans des entreprises adhérentes à un service interentreprises et 102 sont directement

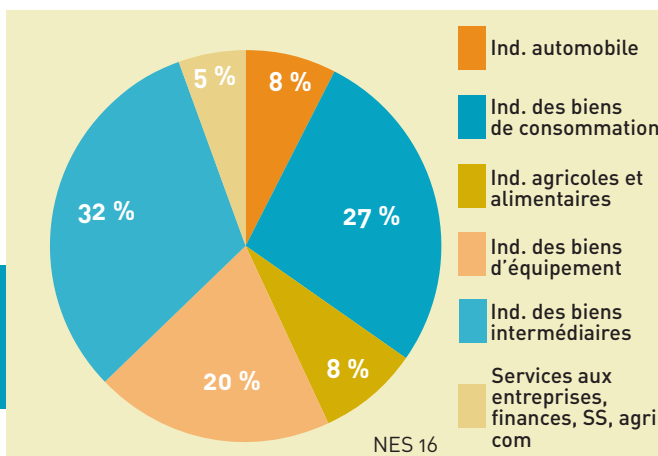
dernières, les personnels infirmiers sont en théorie au nombre de deux. Dans cinq entreprises sur 19 (dont deux du secteur commercial), il y a un seul personnel infirmier.

En région Centre 55 899 salariés bénéficient de prestations infirmières en entreprise, ce qui représente 423 salariés suivis par infirmier(e).

Si l'on compare ces données au nombre de salariés de la région inscrits dans les services de santé du travail autonomes et interentreprises (626 726 salariés RAF année 2006), le pourcentage de salariés qui peuvent bénéficier des prestations infirmiers en entreprise n'est que de 9 %.

Les secteurs professionnels concernés

Les secteurs professionnels employant des infirmiers sont essentiellement le secteur pharmaceutique et cosmétique, les entreprises de métallurgie et l'industrie de biens d'équipements. Ces secteurs représentent les activités phares de la région Centre.

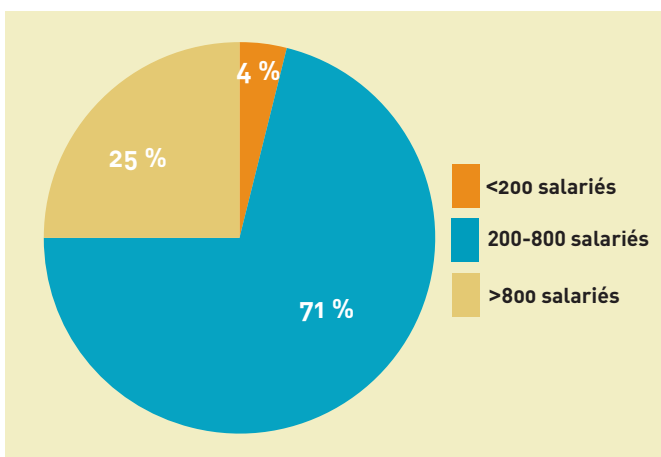


en région centre

embauchés par l'entreprise. Il faut signaler une infirmière embauchée par un service social interentreprises et mise à disposition d'une entreprise assujettie.

Effectifs de salariés suivis

La grande majorité des infirmier(e)s travaille dans des entreprises qui emploient entre 200 et 800 salariés, quelques infirmier(e)s travaillent dans des entreprises dont l'effectif est inférieur au seuil d'obligation (4%). Deux entreprises ayant des effectifs inférieurs à 800 salariés emploient deux infirmières du travail.



71 % des salariés enquêtés travaillent dans des entreprises qui ont entre 200 et 800 salariés et 25 % dans des entreprises de plus de 800 salariés. Dans ces

Formation

Les infirmières en poste possèdent le diplôme d'état, on doit signaler un diplôme de sage femme et un diplôme d'infirmier belge.

Les formations complémentaires diplômantes et spécifiques sont peu nombreuses puisqu'on ne dénombre que 17 infirmières titulaires du DIUST, soit 12,8 %. Une infirmière est diplômée d'un DUT d'hygiène et sécurité.

Les autres formations non diplômantes concernent :

- le monitorat SST,
- le monitorat PRAP,
- des formations en ergonomie (44 formations),
- des formations en toxicologie (19 formations),
- des formations en épidémiologie (4 formations),
- des formations en nutrition (5 formations),
- des formations en psychopathologie (11 formations).

Le nombre d'années d'exercice en milieu hospitalier avant l'exercice en médecine du travail est en moyenne de 9,5 ans. L'exercice en santé au travail correspond à une réorientation en cours de carrière

Pour 56 % des infirmiers enquêtés, c'était le premier emploi en entreprise

Le nombre d'entreprises dans lesquelles ils avaient exercé comme infirmier du travail avant le poste actuel varie de 1 à 12 (dans ce dernier cas il d'agit d'infirmière ayant travaillé en intérim).

Conclusions

Le recensement par l'inspection médicale du personnel infirmier s'est heurté à plusieurs difficultés :

- l'identification des entreprises et établissements assujettis à partir du fichier SIENE non actualisé a amené à envoyer des courriers à des entreprises qui n'atteignaient pas ou plus les seuils réglementaires requis ;
- malgré les relances, toutes les entreprises interrogées n'ont pas répondu ;
- les questionnaires étaient incomplètement renseignés, ce qui a nécessité de reprendre contact avec les intéressés.

Le nombre d'infirmière en entreprise décroît. Une enquête similaire, effectuée en 2002 dans trois départements de la région (le Cher, l'Eure et Loir et le Loiret), indiquait que le nombre d'infirmières exerçant en santé au travail était de 104. Dans ces mêmes départements en 2007, ont été comptabilisés 93 infirmier(e)s.

Cette décroissance est liée soit aux diminutions d'effectifs qui entraînent les entreprises ou les établissements sous le seuil d'obligation, soit à plusieurs fermetures de sites industriels.

Les comparaisons entre les deux enquêtes montrent que la moyenne d'âge s'est élevée (48,6 ans contre 45,5 ans), il y a moins de postes à temps complet (67% contre 82 %), le nombre de salariés suivis est sensiblement le même : 423 et le nombre de personnels diplômés d'une formation spécifique (DIUST) a légèrement augmenté (12,8% contre 11%).

Dans la grande majorité des cas, les entreprises assujetties sans infirmiers emploient moins de 250 salariés ; il existe néanmoins quelques cas où les effectifs sont nettement supérieurs aux seuils. Certaines entreprises ont mentionné être en recherche de candidat du fait du départ récent de leur personnel infirmier.

Cette enquête démographique sera complétée par une étude sur le contenu des tâches de travail qui permettra de mieux connaître l'apport et l'aide de ces personnels dans le cadre de la santé au travail.

